

DOCUMENT EXPOSANT LE PROJET ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LA FILIERE EDUCATEUR SPECIALISE

I. PROJET PEDAGOGIQUE : INTENTIONS ET FINALITES SPECIFIQUES

La réforme de la formation d'éducateur spécialisé précisée par le décret du 15/05/2007, de l'arrêté du 20/06/2007, et de la circulaire DGAS / S4A 2007/436 du 11/12/2007 a posé les principes généraux de cette formation. L'arrêté interministériel du 12 mars 2004 a introduit pour ses éléments d'organisation de la Validation des Acquis de l'Expérience, **des référentiels professionnels.**

La filière éducative se doit, dans le respect du cadre légal et des orientations institutionnelles de former les éducateurs spécialisés de demain aptes à accompagner et soutenir des enfants, adolescents et adultes présentant des déficiences physiques, psychiques, des troubles du comportement, des difficultés d'insertion. Cela aussi bien dans le champ de l'éducation spécialisée, que dans le champ social, le champ scolaire, le champ de la santé ou encore du judiciaire.

Le nouveau cadre réglementaire a redéfini le cadre du métier d'éducateur spécialisé et l'a organisé en référentiel professionnel. C'est à partir de ce référentiel qu'est construit le référentiel de formation.

Rappelons en le contexte d'exercice et les données essentielles, au sein desquelles s'inscriront les compétences à acquérir en formation.

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets

personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

L'action éducative spécialisée vise ainsi à permettre à la personne accompagnée individuellement ou en groupe de :

- Restaurer ou préserver son autonomie, son intégrité physique, morale et affective
- Développer ses capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion
- Développer ses aptitudes à la vie sociale, économique, culturelle et politique
- Connaître et faire valoir ses droits et ses devoirs
- Se reconnaître et être reconnu dans sa légitimité au sein de son environnement et de la communauté nationale

L'éducateur spécialisé pour cela doit avoir acquis des compétences dans les domaines suivants :

- L'accompagnement social et éducatif spécialisé
- La conception et la conduite de projet éducatif spécialisé
- La communication, professionnelle
- L'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles.

L'éducateur spécialisé doit avoir acquis la capacité d'exercer ces compétences au sein d'une institution, d'un service :

- Avec une équipe
- Dans un réseau partenarial
- Au cœur d'un territoire

Le projet pédagogique de formation des Educateurs Spécialisés et sa mise en œuvre se déclinent de manière différente :

- D'une part pour les étudiants relevant de la Voie Directe (II), qui pour majorité d'entre eux ont à leur entrée en formation, peu ou pas d'expérience professionnelle dans le secteur et une représentation toute relative du métier et des publics.

- D'autre part, pour les salariés en Formation Continue ou en Apprentissage (III), inscrits dans une pratique professionnelle, pour qui une phase de positionnement doit découler du repérage des savoirs et compétences acquis dans le cadre de celle-ci.

Cette différence de statut initial et de vécu expérimentiel est intéressante et peut donner lieu à des dispositifs pédagogiques différenciés tout en nécessitant cependant une harmonisation des apports théoriques et une transversalité entre les deux cohortes.

II. ORIENTATIONS ET MODALITES DE LA FORMATION

II.1. Orientations Pédagogiques

L'équipe pédagogique, à partir des contenus des différents domaines de formation, vise à conduire l'apprentissage, chez les étudiants, des éléments nécessaires à l'exercice de la fonction éducative tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

- Les objectifs au plan personnel :
 - Se doter d'outils de communication et d'expression, développer ses capacités créatives
 - Apprendre à objectiver sa propre implication dans la relation éducative
 - Réfléchir sur ses propres aptitudes à l'autonomie, ses appartenances identitaires et sa propre intégration des normes sociales
 - Apprendre à être responsable (valeurs morales et éthiques et cadre déontologique)
 - Apprendre à se situer au sein d'un collectif
 - Apprendre à analyser ses difficultés, ses ressources dans sa relation à autrui
- Les objectifs au plan professionnel :
 - Acquérir des connaissances en sciences humaines et sociales
 - Développer la connaissance des problématiques des différents publics et des différentes prises en charge
 - Développer la connaissance de l'environnement économique et social de l'Action Sociale
 - Acquérir la connaissance du cadre juridique des différents dispositifs
 - Elaborer d'une culture professionnelle
 - Elaborer son projet professionnel

Ces éléments constitutifs d'un parcours de professionnalisation, inscrit dans une dynamique d'alternance, visent à former un éducateur spécialisé qui sache, au sein d'une institution, d'un service, d'une équipe :

- Identifier le sens des missions leurs obligations et limites
- Identifier les contours de son métier afin de trouver sa juste place dans le travail en équipe pluridisciplinaire intra et extra muros, en réseau et/ou en partenariat

- Etre respectueux de la personne et des groupes humains rencontrés
- S'appuyer sur des savoirs, savoir-faire et savoirs être adaptés aux personnes accompagnées et aux particularités des situations vécues
- Etre capable d'objectivité son intervention et les besoins de l'utilisateur
- Etre acteur de la mise en œuvre de projets d'action éducative réalistes et évaluables au niveau individuel ou collectif.

Ces intentions pédagogiques vont se décliner et s'opérationnaliser pour un public d'apprenants en voie directe et voie promotionnelle, tout en intégrant dans une pédagogie différenciée les publics bénéficiant de la VAE.

II.2. Modalités Pédagogiques

Cette formation se déroule sur trois années, distinctes dans leurs contenus et objectifs afin de structurer le passage d'une posture d'apprenant à celle d'un professionnel en devenir.

Le parcours de formation est construit dans une double dynamique :

- Une dynamique individuelle étayée par un accompagnement personnalisé assuré de façon préférentielle par un formateur de la filière ou le cas échéant par un vacataire en lien avec un formateur pour assurer la fonction de **Conseiller d'Etude**
- Une dynamique collective étayée par des mises en situations groupales avec des supports divers (réflexion partagée, production collective, etc.).

Le parcours de formation s'élabore au sein d'une dynamique *d'alternance intégrative* qui privilégie la mise en cohérence entre apports théoriques, étape du parcours de professionnalisation et mise en situation professionnelle, en stage ou en emploi.

II.2.1. L'Architecture Pédagogique

La formation d'Edicateur Spécialisé se déroule sur 3 années et s'organise en **1450 heures** servies par le Centre de Formation et de **2100 heures** de stage sur le terrain professionnel (avec spécificité des stagiaires en situation professionnelle – voir calendrier de l'alternance) conformément à l'arrêté du 20 juin 2007.

II.2.1.a. La Formation Théorique

1450 heures sont servies au Centre de Formation et référencées sous 4 domaines de formation suivants :

- DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 heures)
- DF2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé :
 - ↳ *1^{ère} partie : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures)*
 - ↳ *2^{ème} partie : Conception de projet éducatif spécialisé (200 heures)*

- DF3 : Communication professionnelle en travail social :
 - ↳ 1^{ère} partie : Travail en équipe pluri-professionnelle (125 heures)
 - ↳ 2^{ème} partie : Coordination (125 heures)
- DF4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles et inter-institutionnelles :
 - ↳ 1^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)
 - ↳ 2^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau (125 heures)

La formation (en cursus voie directe comme en situation professionnelle) se distribue sur trois années, s'étayant sur la nature même de la structure constituant les référentiels de formation ; ceux-ci sont en effet organisés en Domaines de Formation en une ou deux parties - complémentaires entre le référentiel moniteur éducateur et le référentiel éducateur spécialisé - la première partie de ces domaines étant pour partie commune aux deux formations.

Ainsi, la distribution des différents D.F. (domaines de formation) s'effectue selon la progression suivante :

DF	Diplôme	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année	TOTAL
DF1	ME	300 h	100 h	/	400 h
	ES	250 h	200 h		450 h
DF2	ME	150 h	150 h	/	300 h
	ES	150 h	150 h	200 h	500 h
DF3	ME	45 h	80 h	/	125 h
	ES	50 h	75 h	125 h	250 h
DF4	ME	40 h	85 h	/	125 h
	ES	60 h	65 h	125 h	250 h
Total Horaires	ME	535 h	415 h	/	950 h
	ES	510 h	490 h	450 h	1450 h

Les Domaines de formation proposent des apports et des outils théoriques qui seront ensuite déclinés à la fois sous forme de travaux dirigés, d'ateliers ou d'auto-formation. Les apports théoriques, issus de plusieurs champs disciplinaires permettent la constitution d'un socle de connaissances. Socle

utile à l'élaboration de la pensée et de l'action sollicitée dans le cadre de mise en situation réelle (stage ou exercice professionnel) ou lors de travaux dirigés. Les tableaux ci-dessous présentent la structuration des domaines de formation élaborés notamment dans le cadre de la transversalité ES/ME.